

Moudon, le 11 décembre 2024

**EXTRAIT**

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon  
Séance du 10 décembre 2024  
Présidence : Julien Pittet

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 66/24

**Budget 2025**

- vu le préavis de la Municipalité No 66/24 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances (COGEFIN) ;
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

**décide :**

1. adopte tel que présenté le budget 2025 de la Commune de Moudon présentant un excédent de produits de CHF 40'640.36,
2. prend acte du plan des investissements pour la période 2025-2029,
3. prend acte que le plafond d'endettement ne peut plus, en raison du nouveau référentiel comptable, être calculé comme définit dans le préavis 11/21 et est donc fixé au plafond officiel de CHF 69'000'000.- jusqu'à la fin de la législature.

Le préavis No 66/24 est accepté par 33 voix et 7 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 10 décembre 2024.

**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président : La Secrétaire :

  
Julien Pittet

  
Nicole Wyler

